AG2R LA MONDIALE

Intéressement: Quels Indicateurs pour quels Objectifs?

Intervenant :

Jean-Pierre RENOU

Responsable Grands Comptes Epargne

jean-pierre.renou@ag2rlamondiale.fr

Jeudi 7 avril 2022

Ceci est un document exclusivement réservé à l'interne qui ne peut engager la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE, le spécialiste de la protection sociale et patrimoniale

Nos métiers : la retraite (complémentaire et supplémentaire), la prévoyance, la santé et l'épargne.

Notre gouvernance paritaire et mutualiste place nos clients au cœur de notre stratégie et de nos choix.

Nous sommes une société d'assurance de personnes, pas une société de capitaux. Nous ne sommes pas cotés en bourse et ne rémunérons pas d'actionnaires.

@ Colombe Clier

Retraite complémentaire et supplémentaire

Préserver son niveau de vie

Prévoyance

Se prémunir contre les aléas de la vie

Santé

Protéger sa santé et celle de ses proches

Assurance vie épargne

Sécuriser ses revenus et préparer son avenir

15 millions de personnes et d'ayants droit protégés

Plus de 500 000 entreprises accompagnées, soit 1 entreprise sur 4 en France

SOMMAIRE

01/ Définition

02/ Les Statistiques

03/ Les Montants

04/ Les Avantages

05/ Les indicateurs

06/ Les adaptations face à la crise

L’Intéressement

Dans le contexte économique actuel pour le moins perturbé par la crise sanitaire et la poussée de l’inflation, il est d’autant plus important de rester solidaires et de continuer à associer les salariés aux résultats et à la performance de l’entreprise.

Définition

L'intéressement permet d'associer les salariés aux résultats et/ou aux performances de leur entreprise. Chaque entreprise détermine librement sa **formule de calcul de l'intéressement** tout en respectant les principes du caractère collectif, variable et aléatoire de l'intéressement.

L'accord d'intéressement doit mentionner les critères de répartition.

L'intéressement qui repose sur des **critères** aléatoires ne doit en aucun cas se substituer à un salaire. Le non-respect de ce principe entraîne la réintégration de l'ensemble des primes dans l'assiette des **cotisations sociales.**

L’Intéressement : les statistiques récentes

En 2019 (dernières statistiques disponibles), le montant de la prime d'intéressement a atteint 1.909 euros par bénéficiaire en moyenne dans les entreprises de 10 salariés ou plus (source Dares, août 2021, n°046).

Année	Montant total (en millards d'€)	Nombre de bénéficiaires (en millions)	Montant moyen par bénéficiaire (en €)
2017	9,806	5,001	1.828
2016	9,258	4,797	1.734
2010	7,833	4,646	1.546

Source : Dares, entreprises de 10 salariés ou plus

Un peu plus d'un tiers des salariés du secteur marchand non agricole (34,5%) étaient couverts par un accord d'intéressement en 2019.

L’Intéressement : les montants et les plafonds

Intéressement : montant de la prime

L'intéressement qui repose sur des **critères** aléatoires ne doit en aucun cas se substituer à un salaire. Le non-respect de ce principe entraîne la réintégration de l'ensemble des primes dans l'assiette des **cotisations sociales.**

Le **montant de l'intéressement** global (y compris intéressement de projet et supplément d'intéressement) ne pourra pas dépasser annuellement pour l'entreprise :

•20 % du total des salaires bruts
•20 % de la rémunération annuelle brute des **chefs d'entreprise**s, mandataires sociaux et conjoints collaborateurs ou associés imposé à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente.

La loi Pacte a relevé le **montant maximum de l'intéressement individuel**. Auparavant, ce montant ne pouvait excéder la moitié du PASS. Il est aujourd'hui de 75 % du PASS, soit 30 852 € en 2022.

L’Intéressement : les avantages du « gagnant/gagnant »

Les avantages pour l’Entreprise et le Collaborateur salarié ou TNS

Exemple donné à titre indicatif pour un salarié cadre. Il ne préjuge pas des charges sociales effectivement prélevées dans l'entreprise. Charges patronales : 45 % - Charges salariales : 22 % - CSG-CRDS : 9,7 % - Exemple intégrant la suppression du Forfait social pour les entreprises de -250 salariés.

Voici un exemple de calcul pour une prime de **1 000 € brute à un salarié cadre**

- Déduction fiscale pour l'entreprise : 1 000 €
- Montant non imposable pour le salarié : 1 000 € (intéressement versé sur son PEE)

Coût pour l’entreprise

- Prime classique : 1 450 €
- Prime d'intéressement : 1 000 €

Prime nette pour le salarié

- Prime classique : 450 €
- Prime d'intéressement : 920 €

La prime d'Intéressement à vocation à basculer dans le PEE et le PERCOL de la loi PACTE

Compartiment 1 = versements volontaires	Compartiment 2 = epargne salariale « part employeurs »	Compartiment 3 = épargne retraite « obligatoire »

• Versements individuels déductibles
  • Madelin – Madelin Agri
  • PERP – PREFON…
  • VIF
• Versements individuels non déductibles
	• Prime de Participation
	• Prime d'Intéressement
	• Abondements
	• Jours de repos sans CET
	• Transferts CET
	• Transferts CCB
		• Cotisation définie employeurs
		• Cotisation définie salariés

L'Intéressement : une source d'alimentation de l'EPARGNE Salariale

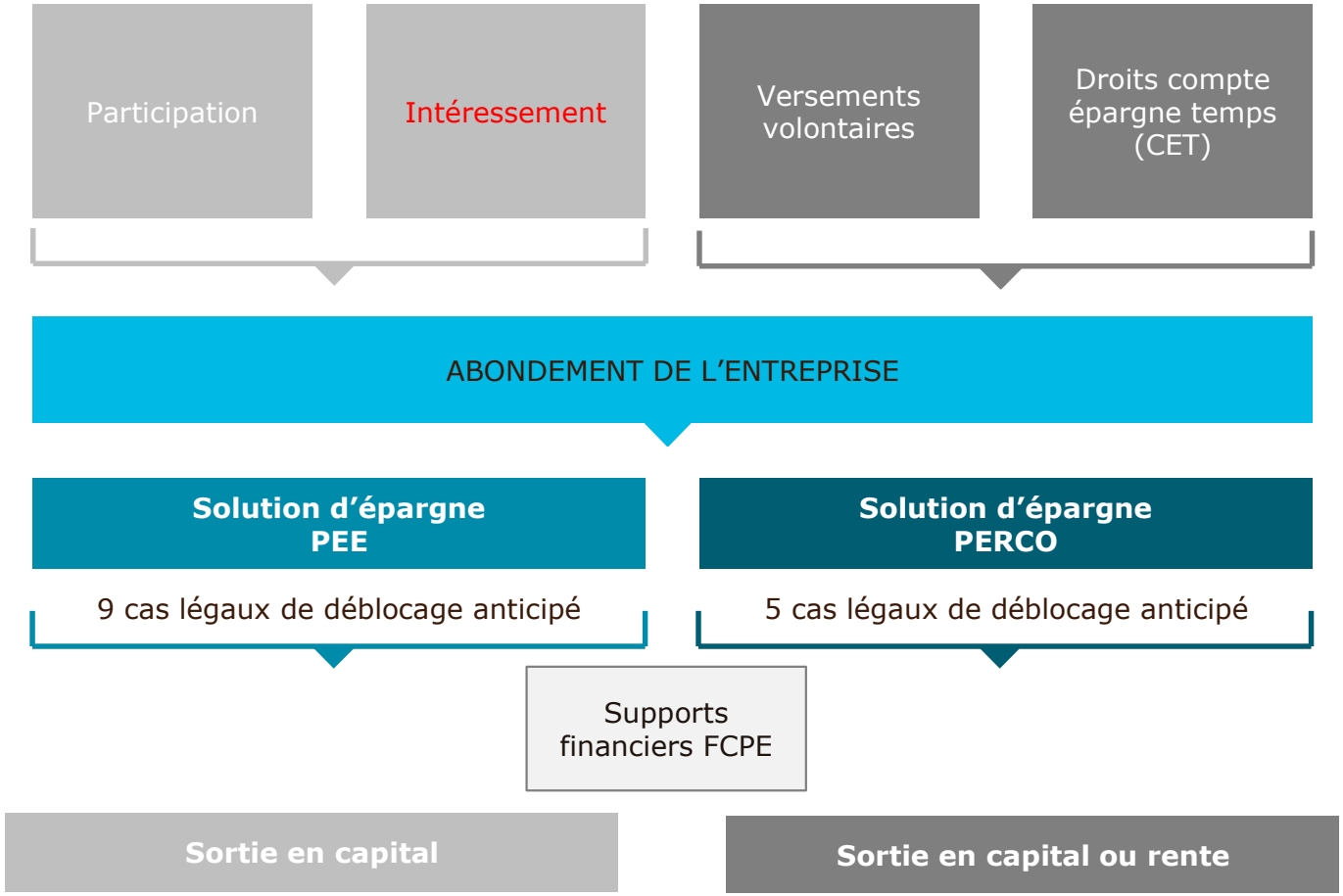

AG2R LA MONDIALE

L’Intéressement : les différentes catégories d’Indicateurs

Le critère de déclenchement peut être quantitatif ou qualitatif

Critères quantitatifs : taux de croissance du chiffre d'affaires, nombre de nouveaux contrats clients, nombre de réclamations ou contentieux clients, pourcentage du résultat net ou de la valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires, niveau d'endettement financier, etc.

Critères qualitatifs : niveau de satisfaction des clients, qualité des services vendus (en fonction de critères précis devant être définis), qualité de l'accueil téléphonique, qualité des nouveaux contrats, etc.

Si chaque entreprise est libre de définir les critères dans le calcul de la prime, ces critères peuvent être regroupés en trois catégories.

La première catégorie concerne les critères d'intéressement financiers. Ces critères reposent souvent sur des résultats financiers. L'entreprise peut, par exemple, définir le chiffre d'affaires ou la marge brute comme des indicateurs. L'avantage de ces critères est leur facilité d'interprétation par les salariés.

La seconde catégorie regroupe les critères d'intéressement extra financiers. Ces critères peuvent être la satisfaction client, la gestion des stocks ou encore la qualité de service.

Enfin, la troisième catégorie rassemble les critères RSE. À titre d'exemple, vous pouvez définir la performance énergétique comme un critère d'intéressement, la gestion des déchets, le bien-être des salariés.

L’Intéressement : les indicateurs quantitatifs de Résultat

Intéressement aux résultats

Ce type d'intéressement se rapproche le plus du fonctionnement de la participation aux bénéfices. Il se fonde sur des indicateurs financiers ou comptables tels que :

- la croissance du chiffre d'affaires
- l'EBE (excédent brut d'exploitation ou Ebitda)
- le résultat opérationnel ou résultat opérationnel courant (ROC)
- la capacité d'autofinancement (CAF ou cash-flow d'exploitation)
- le résultat fiscal
- le résultat net comptable ou bénéfice net
- le montant du dividende distribué

L’Intéressement : les indicateurs de Performances

Intéressement aux performances

Le calcul de l'intéressement peut reposer uniquement sur des critères d'excellence opérationnelle, offrant au chef d'entreprise et aux représentants des salariés une grande souplesse dans la définition de la formule de calcul.

Les partenaires sociaux peuvent établir une formule reposant sur l'atteinte :

- d'objectifs qualitatifs (de la production, de la satisfaction client, politique de responsabilité sociale et environnementale ou RSE, etc.)
- d'objectifs quantitatifs (amélioration de la productivité, augmentation de la production, réduction des déchets, diminution de la consommation d'eau ou d'électricité, etc.)

QUELQUES EXEMPLES D'INDICATEURS QUALITATIFS

- Réponses/ traitements aux objections
- Présentéisme
- Satisfaction des résidents
- La sécurité au travail
- Amélioration de la productivité

RÉPONSES/ TRAITEMENT AUX OBJECTIONS

Calcul de l'intéressement pour satisfaire davantage vos clients

Le calcul de l'intéressement peut être corrélé :

- aux résultats d'une enquête annuelle auprès de la clientèle ;
- à la baisse des réclamations clients et des contentieux ;
- au temps de traitement des dossiers S.A.V. ;
- au temps de réponse aux appels téléphoniques ou à la réactivité des réponses pars emails, etc.

LE PRESENTEISME

Quel objectif pour diminuer l'absentéisme ?

Cibler l'impact de l'absentéisme sur la croissance de l'entreprise

1/ Quel impact sur le coût du maintien de salaire ?

2/ Quel impact sur l'équilibre financier du contrat de Prévoyance (IJ)?

3/ Quel est le coût en terme de perte de productivité ?

Le ciblage permet de mesurer le différentiel entre le coût actuel et le coût futur

Il ne reste plus qu'à déterminer l'Enveloppe d'Intéressement…

LA CONSTRUCTION DE L'INDICATEUR

Déterminer une progression de l'Indicateur

Exemple : une entreprise à un taux maximum de 5% d'absentéisme tous les ans

2 objectifs :

- **Améliorer** le ratio de présentéisme et donc diminuer l'absentéisme

- **Récompenser** l'amélioration des gains de productivité par une enveloppe d'Intéressement globale qui récompense l'effort collectif

Soit en chiffres, la construction de l'Indicateur :

Un taux plancher de présentéisme à **95%** correspondant au 5% d'absentéisme moyen/annuel :

- De 95,1% à 96% de progression , déclenchement d'une enveloppe de **200€**
- De 96% à 97% de progression, déclenchement d'une enveloppe de **200€** supplémentaire
- De 97% à 98% de progression, déclenchement d'une enveloppe de **300€** supplémentaire

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Protéger vos collaborateurs grâce à la prime d'intéressement

Pour ne pas induire d'éventuels effets de sous-déclaration, les critères d'intéressement liés à la sécurité et à la santé doivent éviter de s'appuyer sur le nombre d'accidents constatés mais plutôt cibler les actions préventives, telles que :

- le nombre de contrôles effectués sur les équipements de sécurité et les infrastructures ;
- le nombre d'exercices de sécurité effectués ;
- le nombre d'heures de formation à la prévention des risques ;
- le nombre de stages aux gestes de premiers secours suivis, etc.

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE

Accord d'intéressement : calcul pour améliorer la productivité

L'intéressement peut servir à motiver :

- face aux coûts cachés : par exemple pour limiter la surconsommation de matières premières ou l'usage non conforme de machines ou de produits ;
- face aux sur-temps : par exemple pour éliminer toutes les tâches effectuées en doublon, ou supprimer les tâches non-indispensables.

L'accord d'intéressement et le calcul de la prime peuvent servir à encourager l'adhésion à de nouveaux processus de fonctionnement jugés plus efficaces et à encourager les salariés à se montrer originaux en proposant des formulations d'objectifs.

L’Intéressement : les indicateurs Responsabilité Sociétale des Entreprises(RSE)

Indicateurs RSE

INDICATEURS SOCIÉTAUX

MÉCÉNAT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

PRÉVENTION

INDICATEURS RH

PARITÉ FEMME/HOMME

FORMATION

SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

ALTERNANTS

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

CARBONE

PAPIER

ÉNERGIE

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les critères d'intéressement RSE ou environnementaux

Diminution du volume des impressions, baisse de la consommation électrique dans les bureaux, nombre de modules de formation à la prévention-santé-sécurité... les critères d'intéressement associés au développement durable sont appréciés. Ils contribuent à donner du sens à l'engagement des collaborateurs.
La palette des possibles est donc très large. Chaque entreprise a la liberté d'adapter l'intéressement à ses spécificités et à sa propre culture.

S'engager sur les sujets environnementaux : critère de calcul de l'intéressement en vogue

Il s'agit aujourd'hui d'une thématique fortement mobilisatrice au sein des entreprises et qui fédère les salariés par conviction. Une part du calcul des primes d'intéressement peut s'attacher :

- à la baisse de l'empreinte carbone de l'activité ;
- au volume de déchets recyclables triés ;
- au nombre de trajets effectués en co-voiturage ;
- à la baisse de consommation d'eau ou d'électricité, etc.

L’Intéressement : les adaptations à la situation économique et financière de l’entreprise

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR ADAPTER L'INTERESSEMENT ?

Par ailleurs, rappelons que la philosophie de l'intéressement est celui du versement d'une somme complémentaire en cas d'atteinte des objectifs fixés dans l'accord. Un dispositif bien structuré permettra de trouver une solution financièrement acceptable pour l'entreprise tout en générant une motivation de la part des collaborateurs à atteindre les objectifs fixés dans l'accord.

-Possibilité de mettre en place un « interrupteur » sur l'indicateur de résultat avec l'obligation de déclencher le versement de la prime d'Intéressement sous condition d'un résultat supérieur à X millions d'€. En de ça, l'Intéressement ne se déclenche pas

- Les règles de l'Accord d'Intéressement s'applique pour 3 ans mais l'Accord peut être « avenanter » ou modifier afin de coller aux contraintes financières de l'entreprise.

- Les seuils de déclenchement des indicateurs peuvent être modifiés à la hausse ou à la baisse en fonction de la santé finnacière et économique de l'entreprise.

- De nouveaux indicateurs axés sur la baisse des frais, de l'optimisation des stocks ou de l'amélioration de la productivité peuvent remplacer certains critères RSE durant la période de difficultés financières

Je vous remercie de votre attention !

Jean-Pierre RENOU

Responsable Grands Comptes
Epargne Retraite Entreprise

jean-pierre.renou@ag2rlamondiale.fr

06 64 35 11 99